



L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

**L'Office d'investissement du régime
de pensions du Canada**

Un, rue Queen Est, bureau 2500
Toronto (Ontario) M5C 2W5 Canada
www.cppib.com/fr

États financiers consolidés intermédiaires
résumés de

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

30 juin 2014

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Bilan consolidé intermédiaire résumé

Au 30 juin 2014

(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	1 ^{er} avril 2013
Actif				
Placements (note 3)	265 740 \$	249 671 \$	223 805 \$	207 053 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	2 286	2 251	4 017	2 580
Locaux et matériel	322	320	295	68
Autres actifs	44	34	41	28
Total de l'actif	268 392	252 276	228 158	209 729
Passif				
Passifs liés aux placements (note 3)	39 011	30 820	33 010	22 383
Montants à payer au titre des opérations en cours	2 365	1 979	6 017	3 779
Créditeurs et charges à payer	216	385	193	303
Total du passif	41 592	33 184	39 220	26 465
Actif net	226 800 \$	219 092 \$	188 938 \$	183 264 \$
L'actif net est constitué de ce qui suit :				
Capital social (note 6)	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net d'exploitation accumulé	99 077	95 667	67 411	65 533
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada (note 7)	127 723	123 425	121 527	117 731
Actif net	226 800 \$	219 092 \$	188 938 \$	183 264 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

État consolidé intermédiaire résumé du résultat global

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les	
	30 juin 2014	30 juin 2013
Revenu de placement net (note 8)	3 554 \$	2 003 \$
Charges d'exploitation		
Charges du personnel	91	83
Frais généraux	40	34
Honoraires de services professionnels	13	8
Total des charges d'exploitation	144	125
Bénéfice net d'exploitation	3 410 \$	1 878 \$

État consolidé intermédiaire résumé des variations de l'actif net

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	Bénéfice net d'exploitation accumulé	Total de l'actif net
Au 1^{er} avril 2013	10	– \$	117 731 \$	65 533 \$	183 264 \$
Total du bénéfice net pour la période		–	–	1 878	1 878
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 7) :					
Transferts du Régime de pensions du Canada		–	11 337	–	11 337
Transferts au Régime de pensions du Canada		–	(7 541)	–	(7 541)
Solde au 30 juin 2013	10	– \$	121 527 \$	67 411 \$	188 938 \$
Au 31 mars 2014	10	– \$	123 425 \$	95 667 \$	219 092 \$
Total du bénéfice net pour la période		–	–	3 410	3 410
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 7) :					
Transferts du Régime de pensions du Canada		–	11 186	–	11 186
Transferts au Régime de pensions du Canada		–	(6 888)	–	(6 888)
Solde au 30 juin 2014	10	– \$	127 723 \$	99 077 \$	226 800 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
Tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie
Pour le trimestre clos le 30 juin 2014
(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les	
	30 juin 2014	30 juin 2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net d'exploitation	3 410 \$	1 878 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie :		
Amortissement des locaux et du matériel	6	6
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(9)	24
(Profits) pertes latent(e)s sur les passifs liés au financement par emprunt	(256)	251
Ajustements au titre de la variation nette des actifs et passifs d'exploitation :		
(Augmentation) diminution des placements	(10 633)	(15 672)
(Augmentation) diminution des montants à recevoir au titre des opérations en cours	(35)	(1 437)
Augmentation (diminution) des montants à payer au titre des opérations en cours	386	2 238
Augmentation (diminution) des passifs liés aux placements	8 255	10 498
(Augmentation) diminution des autres actifs	(3)	(3)
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	(169)	(110)
Produit des passifs liés au financement par emprunt	9 666	9 407
Remboursement de passifs liés au financement par emprunt	(9 474)	(9 529)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	1 144	(2 449)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 7)	11 186	11 337
Transferts au Régime de pensions du Canada (note 7)	(6 888)	(7 541)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	4 298	3 796
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de locaux et de matériel	(8)	(233)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(8)	(233)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 434	1 114
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	(24)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	11 763	12 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	17 206	14 036
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin de la période comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie détenue à des fins d'exploitation ¹	34	35
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à des fins de placement ²	17 172	14 001
Total	17 206 \$	14 036 \$

1. Présentée à titre de composante des autres actifs au bilan consolidé intermédiaire résumé.
2. Présentés à titre de composante des placements au bilan consolidé intermédiaire résumé et de composante des titres du marché monétaire au tableau consolidé intermédiaire résumé du portefeuille.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Tableau consolidé intermédiaire résumé du portefeuille

Au 30 juin 2014

(non audité)

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	1 ^{er} avril 2013
Actions (note 3a)				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	5 985 \$	5 562 \$	4 984 \$	4 789 \$
Actions de sociétés fermées	3 081	2 902	2 252	2 250
	9 066	8 464	7 236	7 039
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes	53 680	49 722	39 385	35 957
Actions de sociétés fermées	36 053	35 516	29 238	28 529
	89 733	85 238	68 623	64 486
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes	9 126	8 212	7 863	8 525
Actions de sociétés fermées	2 911	2 856	2 027	1 788
	12 037	11 068	9 890	10 313
Total des actions	110 836	104 770	85 749	81 838
Placements à revenu fixe (note 3b)				
Obligations	58 292	55 258	61 900	52 755
Autres titres de créance	15 702	13 883	10 995	10 215
Titres du marché monétaire	24 161	19 663	20 050	19 991
Total des placements à revenu fixe	98 155	88 804	92 945	82 961
Stratégies de rendement absolu¹ (note 3c)	12 277	12 243	9 707	9 028
Actifs réels (note 3d)				
Biens immobiliers	24 631	25 461	20 867	19 922
Infrastructures	12 614	13 123	10 864	11 069
Total des actifs réels	37 245	38 584	31 731	30 991
Sommes à recevoir sur les placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 3e)	5 002	3 221	1 632	630
Intérêts courus	668	907	692	725
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 3f)	1 440	1 010	1 213	742
Dividendes à recevoir	117	132	136	138
Total des sommes à recevoir sur les placements	7 227	5 270	3 673	2 235
Total des placements	265 740 \$	249 671 \$	223 805 \$	207 053 \$
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 3e)	(10 643)	(5 230)	(11 307)	(2 180)
Titres vendus à découvert	(17 916)	(14 874)	(10 690)	(9 715)
Passifs liés au financement par emprunt (note 3g)	(9 590)	(9 654)	(9 672)	(9 543)
Passifs liés aux dérivés (note 3f)	(862)	(1 062)	(1 341)	(945)
Total des passifs liés aux placements	(39 011)	(30 820)	(33 010)	(22 383)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	2 286	2 251	4 017	2 580
Montants à payer au titre des opérations en cours	(2 365)	(1 979)	(6 017)	(3 779)
Placements nets	226 650 \$	219 123 \$	188 795 \$	183 471 \$

1. Comprend uniquement les placements dans des fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Tableau consolidé intermédiaire résumé de la répartition de l'actif

Au 30 juin 2014

(non audité)

Le présent tableau consolidé intermédiaire résumé de la répartition de l'actif présente les catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2014		31 mars 2014		30 juin 2013		1 ^{er} avril 2013	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
Actions								
Actions canadiennes	19 713 \$	8,7 %	18 625 \$	8,5 %	15 430 \$	8,2 %	15 316 \$	8,4 %
Actions étrangères sur les marchés établis	80 337	35,4	75 610	34,5	66 409	35,1	63 985	34,9
Actions sur les marchés émergents	12 681	5,6	12 574	5,7	11 691	6,2	12 356	6,7
	112 731	49,7	106 809	48,7	93 530	49,5	91 657	50,0
Placements à revenu fixe								
Obligations	55 634	24,6	54 409	24,8	54 673	28,9	52 912	28,8
Autres titres de créance	12 798	5,7	11 385	5,2	9 236	4,9	8 640	4,7
Titres du marché monétaire ¹	17 657	7,8	17 415	8,0	9 193	4,9	8 725	4,8
Passifs liés au financement par emprunt	(9 590)	(4,3)	(9 654)	(4,4)	(9 672)	(5,1)	(9 543)	(5,2)
	76 499	33,8	73 555	33,6	63 430	33,6	60 734	33,1
Actifs réels								
Biens immobiliers	24 631	10,9	25 461	11,6	20 868	11,1	19 922	10,8
Infrastructures	12 789	5,6	13 298	6,1	10 967	5,8	11 158	6,1
	37 420	16,5	38 759	17,7	31 835	16,9	31 080	16,9
Placements nets	226 650 \$	100 %	219 123 \$	100 %	188 795 \$	100 %	183 471 \$	100 %

1. Comprend les placements dans des fonds et les portefeuilles gérés à l'interne liés aux stratégies de rendement absolu, tel qu'il est décrit à la note 3c.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Table des matières

30 juin 2014

(non audité)

Note	Description	Page
	Information sur la société	7
1	Première application des IFRS	7
2	Sommaire des principales méthodes comptables	8
3	Placements et passifs liés aux placements	12
3a)	Actions	12
3b)	Placements à revenu fixe	12
3c)	Stratégies de rendement absolu	13
3d)	Actifs réels	13
3e)	Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat	14
3f)	Contrats dérivés	14
3g)	Passifs liés au financement par emprunt	19
3h)	Filiales non consolidées	19
4	Évaluation à la juste valeur	19
5	Gestion du risque lié aux placements	29
6	Capital social	37
7	Transferts touchant le Régime de pensions du Canada	37
8	Revenu (perte) de placement net(te)	38
9	Garanties	39
10	Engagements	39
11	Transactions entre parties liées	39
12	Garanties et indemnisations	40

Information sur la société

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office) a été créé en décembre 1997 conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la Loi). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC. En mars 1999, l'Office a reçu du RPC ses premiers fonds destinés à l'investissement. L'actif de l'Office doit être placé, conformément à la Loi, aux règlements et aux politiques en matière de placement, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1) d) et 149(1) d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers consolidés) fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office et ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se clôture le 31 mars.

Le siège social de l'Office est situé au One Queen Street East, Toronto (Ontario), Canada.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 13 août 2014.

1. Première application des IFRS

Les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers de l'Office établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS). La date de transition aux IFRS est le 1^{er} avril 2013.

L'Office a appliqué les méthodes comptables selon les IFRS décrites à la note 2 dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés pour le trimestre clos le 30 juin 2014, ainsi que des informations comparatives et du bilan consolidé d'ouverture à la date de transition.

L'Office a appliqué IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1), pour dresser ces premiers états financiers consolidés selon les IFRS. IFRS 1 énonce les procédures à suivre par l'Office lors de la première application des IFRS comme référentiel comptable pour l'établissement de ses états financiers consolidés. L'Office est tenu d'établir ses méthodes comptables selon les IFRS au 30 juin 2014 et, de façon générale, de les appliquer de manière rétrospective afin de déterminer le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2013.

L'adoption des IFRS n'a aucune incidence sur l'actif net et le bénéfice net d'exploitation. Cependant, un tableau des flux de trésorerie doit être présenté, alors qu'il n'était pas requis en vertu des principes comptables généralement reconnus antérieurs (les PCGR du Canada).

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

2. Sommaire des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de l'Office en vertu des IFRS et sont présentés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34).

L'Office constitue une entité d'investissement puisqu'il répond à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, à savoir une entité qui :

- obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements. Dans le cas de l'Office, nous avons un investisseur (le RPC), mais nous investissons les fonds pour un large groupe d'investisseurs, soit les bénéficiaires du RPC;
- déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'Office ne s'est basé sur aucun jugement important ni aucune hypothèse importante pour déterminer s'il répondait à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de l'Office ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

b) Filiales

L'Office est tenu de déclarer ses résultats d'exploitation conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés*. Par conséquent, les états financiers consolidés de l'Office présentent les résultats d'exploitation de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive qui ont été créées dans le but de fournir des services en matière de placement afin de soutenir ses activités. Les filiales en exploitation de cette nature comprennent celles qui fournissent des services-conseils en matière de placement ou celles qui ont été créées dans le but de fournir du financement à l'Office. Les filiales qui ont été créées dans le but de structurer et de détenir des placements sont des sociétés de portefeuille et ne sont pas consolidées, mais plutôt évaluées et présentées à la juste valeur dans ces états financiers consolidés.

c) Instruments financiers

i) Classement

L'Office classe ses actifs financiers et passifs financiers en fonction des catégories décrites ci-après, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*.

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Le classement dépend a) du modèle économique pour la gestion des actifs financiers et b) des caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers. Tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs financiers dont la gestion et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office. Les actifs financiers

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les placements, à l'exclusion des intérêts courus et des dividendes à recevoir.

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti. Le classement dépend si a) le passif financier répond à la définition de « détenu à des fins de transaction » ou si b) à la comptabilisation initiale, le passif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir;
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il s'agit d'un dérivé, à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace.

Tous les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils répondent à la définition de « détenus à des fins de transaction ». Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les titres vendus en vertu de conventions de rachat, les titres vendus à découvert, les passifs liés au financement par emprunt et les passifs liés aux dérivés.

ii) Comptabilisation

L'Office comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'Office a transféré ses droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif et que :

- l'Office a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- l'Office n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

L'Office décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

iv) Évaluation initiale

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale.

v) Évaluation ultérieure

Après leur évaluation initiale, les actifs et passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Toute variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est comptabilisée comme un profit net ou une perte nette sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement (se reporter à la note 8). Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes liés à de tels instruments financiers sont inclus dans le revenu (la perte) de placement (se reporter à la note 8).

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

d) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation du prix et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Veuillez vous reporter à la note 3 pour de plus amples détails au sujet de la détermination de la juste valeur.

e) Constatation du revenu

Le revenu de placement comprend les profits et les pertes réalisés sur les placements, les variations des profits et des pertes latents sur les placements, le revenu de dividendes, les produits d'intérêts et le bénéfice net d'exploitation provenant des placements dans des biens immobiliers privés. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de l'Office de recevoir le dividende est établi. Les produits d'intérêts sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans les états financiers consolidés si, et seulement si, l'Office a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

g) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la vente d'un placement. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans le revenu (la perte) de placement net (se reporter à la note 8).

h) Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements gérés à l'externe sont payés aux gestionnaires de placement. Les frais de gestion des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont inclus dans le revenu (la perte) de placement net (se reporter à la note 8).

i) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

j) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

(se reporter à la note 9). En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, l'Office a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements de l'Office et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un profit net ou une perte nette sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement (se reporter à la note 8). Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu (la perte) de placement (se reporter à la note 8).

k) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus, par l'Office. L'Office a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 9). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu (la perte) de placement (se reporter à la note 8).

l) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de l'Office est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'Office exerce ses activités. L'Office évalue sa performance et gère ses liquidités en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

m) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les placements et les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la monnaie fonctionnelle à chaque date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le revenu de placement net à l'état consolidé du résultat global.

n) Transferts touchant le Régime de pensions du Canada

Les montants nets provenant du RPC sont inscrits au fur et à mesure qu'ils sont reçus.

o) Recours à des estimations, à des hypothèses et au jugement

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations, porte des jugements et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés de l'actif et du passif, principalement aux fins de l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. L'incertitude quant à ces estimations, jugements et hypothèses pourrait donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs concernés au cours de périodes ultérieures.

3. Placements et passifs liés aux placements

L'Office gère différents types de placements et de passifs liés aux placements, et détermine la juste valeur comme suit :

a) Actions

- i) Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 30 juin 2014, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 6 489 millions de dollars (6 000 millions de dollars au 31 mars 2014; 3 998 millions de dollars au 30 juin 2013; 3 657 millions de dollars au 1^{er} avril 2013).

La juste valeur des actions cotées en Bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs ou gestionnaires externes des fonds.

- ii) Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds de société en commandite. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 30 juin 2014, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 15 739 millions de dollars (15 037 millions de dollars au 31 mars 2014; 9 783 millions de dollars au 30 juin 2013; 9 803 millions de dollars au 1^{er} avril 2013).

La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée au moyen des multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables. Les principales données prises en compte comprennent le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (BAIIA) de la société et des multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de fonds de société en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur semblables aux méthodes susmentionnées.

b) Placements à revenu fixe

- i) Les obligations consistent en des obligations non négociables et en des obligations négociables.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties d'une clause de renouvellement en vertu de la Loi. Cette clause permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt en vigueur sur les marchés financiers dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que de voir exercer le droit de renouvellement prévu par la Loi décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

La juste valeur des obligations non négociables du gouvernement du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables, et ajustée pour tenir compte des clauses de renouvellement des obligations.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Dans le cas des obligations négociables, y compris les positions vendeur sur obligations, la juste valeur est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des courbes de rendement de référence pertinentes et des écarts de taux relatifs à l'émetteur.

- ii) Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs, en des placements dans des droits de propriété intellectuelle et des droits de redevance, ainsi qu'en des placements dans des fonds de titres de créance privés et des fonds de placements hypothécaires en difficulté.

La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont accessibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur des données d'entrée importantes telles que les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation déterminés à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

En ce qui concerne les placements dans les droits de propriété intellectuelle et les droits de redevance, la juste valeur est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation déterminés à l'aide des rendements de marché actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs ou gestionnaires externes des fonds.

- iii) Les titres du marché monétaire comprennent la trésorerie, les dépôts à terme, les bons du Trésor et le papier commercial. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.

c) **Stratégies de rendement absolu**

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs ou gestionnaires externes des fonds.

d) **Actifs réels**

- i) L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés, des fonds de placements immobiliers et des titres négociés sur le marché. Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété.

La juste valeur des placements dans les biens immobiliers privés est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur divers facteurs tels que le bénéfice net d'exploitation, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final.

La juste valeur des fonds de placements immobiliers et des titres négociés sur le marché est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les gestionnaires externes des fonds et sur les cours du marché, respectivement.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

- ii) En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits par l'intermédiaire de fonds de société en commandite.

La juste valeur des placements en infrastructures est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, laquelle est fondée sur des données d'entrée importantes telles que les flux de trésorerie prévus et les taux d'actualisation.

e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus, soit des montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.

f) Contrats dérivés

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les profits et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans le bilan consolidé. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés du tableau consolidé du portefeuille. Dans le tableau consolidé de la répartition de l'actif, les contrats dérivés sont répartis entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent.

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs. Les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les prix au comptant, la volatilité des prix, les taux de change, les courbes de taux d'intérêt et les écarts de taux. Lors du calcul de la juste valeur, le risque de crédit de la contrepartie est également pris en compte.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et gérer ou ajuster l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et à d'autres risques de marché sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.

i) Produits dérivés

Les paragraphes qui suivent décrivent les types de produits dérivés utilisés par l'Office ainsi que les types de risque auxquels il est assujéti :

Contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré

Les contrats à terme standardisés sont des contrats standardisés négociés en Bourse, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des contrats négociés hors Bourse selon des modalités convenues entre les contreparties. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés en trésorerie ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent. Voici des exemples de contrats à terme standardisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme standardisés sur actions sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des obligations contractuelles négociées entre deux contreparties, qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, y compris les contrats à terme standardisés sur obligations, sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre une quantité précise d'instruments financiers ou de titres d'un indice sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre une quantité précise de marchandises, comme les métaux précieux ou les produits liés à l'énergie, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors Bourse aux termes desquels deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie. Voici des exemples de swaps :

Les swaps fondés sur des actions comprennent les swaps sur actions et les swaps de variance. Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie fondés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou du rendement d'un autre instrument. Les swaps de variance sont des contrats qui visent l'échange de flux de trésorerie selon l'écart réalisé entre la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière et le prix d'exercice déterminé dans le contrat.

Les swaps liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps sur obligations, les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises. Les swaps sur obligations sont des contrats en vertu desquels les contreparties échangent le rendement d'une obligation ou d'un groupe de ces instruments contre un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre instrument.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels les contreparties échangent des flux de trésorerie dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal, et ce montant nominal ne fait pas l'objet de l'échange. Les swaps de devises comprennent l'échange des intérêts et du montant nominal dans deux devises différentes.

Les swaps sur défaillance sont des contrats qui fournissent une protection de crédit contre un incident de crédit précis, tel qu'un manquement à une obligation ou une faillite, lié à l'instrument financier sous-

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

jaçant (actif référencé). L'acheteur verse une prime au vendeur en contrepartie d'un paiement, en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

L'Office achète et vend des swaps sur défaillance. Aux termes des swaps sur défaillance, le vendeur est tenu d'indemniser les contreparties en cas de baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) par suite d'un incident de crédit précis. La valeur nominale correspond au montant maximal à payer aux contreparties aux termes des contrats de swap sur défaillance vendu.

Options et bons de souscription

Les options sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur donne à l'acheteur le droit, sans que ce soit une obligation, d'acheter ou de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'un titre de capitaux propres, d'une devise, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt, d'un instrument de crédit, d'une marchandise ou de tout autre instrument financier à un prix déterminé d'avance. L'acheteur paie une prime au vendeur en contrepartie de ce droit. Les options peuvent être négociées sur des Bourses réglementées selon des montants standardisés ou négociées hors Bourse selon des modalités convenues entre les contreparties.

L'Office achète et vend des options. Aux termes des options d'achat ou de vente, le vendeur peut être tenu, en tout temps, de vendre ou d'acheter l'actif sous-jacent à une date déterminée ou au cours d'une période future déterminée. En raison de la nature de ces contrats, l'Office ne peut faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel des paiements futurs.

Les bons de souscription sont négociés hors Bourse et en Bourse. En vertu de ces bons de souscription, l'émetteur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'actions de l'émetteur à un prix déterminé d'avance.

ii) Risques liés aux dérivés

Les principaux risques liés aux dérivés sont les suivants :

Risque de marché

La valeur positive ou négative générée par les dérivés est fonction de la variation de la valeur des actifs sous-jacents, de la fluctuation des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou de la variation d'autres facteurs liés au marché, selon que les modalités des dérivés conclus précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à celles des contrats assortis de modalités semblables et d'une même durée résiduelle qui pourraient être négociés dans le contexte actuel du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché lié aux dérivés est une composante du risque de marché lié au portefeuille global, lequel est géré au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, décrit à la note 5.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à ses obligations envers l'Office. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la juste valeur positive de l'instrument dérivé et correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat. Les dérivés négociés hors Bourse présentent en général un risque de crédit plus élevé que les contrats négociés en Bourse. Le risque de crédit lié aux contrats négociés en Bourse est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des Bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer l'obligation du vendeur d'un contrat et garantir son exécution.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

L'Office limite le risque de crédit lié aux contrats négociés hors Bourse de plusieurs façons, notamment en négociant uniquement avec des contreparties autorisées qui répondent aux exigences minimales en matière de qualité de crédit et en limitant l'exposition maximale à une même contrepartie, ainsi que par l'utilisation de conventions-cadres de compensation et de garanties, comme il est mentionné à la note 5c.

iii) La juste valeur des contrats dérivés s'établit comme suit :

Juste valeur des contrats dérivés

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 30 juin 2014		Au 31 mars 2014		Au 30 juin 2013	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrats sur actions						
Contrats à terme standardisés	1 \$	(2) \$	13 \$	(3) \$	3 \$	(18) \$
Swaps	742	(205)	608	(320)	469	(476)
Options :						
Négoiciées en Bourse – achetées	1	–	1	–	–	–
Négoiciées en Bourse – vendues	–	(1)	–	–	–	–
Négoiciées hors Bourse – achetées	12	–	–	–	–	–
Négoiciées hors Bourse – vendues	–	(5)	–	–	–	–
Bons de souscription	4	–	13	–	3	–
Total des contrats sur actions	760	(213)	635	(323)	475	(494)
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	567	(171)	188	(330)	437	(395)
Options :						
Négoiciées hors Bourse – achetées	1	–	–	–	2	–
Négoiciées hors Bourse – vendues	–	(1)	–	–	–	(1)
Total des contrats de change	568	(172)	188	(330)	439	(396)
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	1	(2)	3	(1)	2	(3)
Swaps	107	(136)	95	(134)	231	(268)
Options :						
Négoiciées en Bourse – achetées	–	–	–	–	–	–
Négoiciées en Bourse – vendues	–	–	–	–	–	–
Négoiciées hors Bourse – achetées	1	–	–	–	–	–
Négoiciées hors Bourse – vendues	–	(2)	–	–	–	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	109	(140)	98	(135)	233	(271)
Contrats de crédit						
Swaps sur défaillance achetés	6	(303)	10	(252)	27	(146)
Swaps sur défaillance vendus	196	(14)	188	(14)	93	(17)
Options :						
Négoiciées hors Bourse – achetées	3	–	–	–	3	–
Négoiciées hors Bourse – vendues	–	(3)	–	–	–	(3)
Total des contrats de crédit	205	(320)	198	(266)	123	(166)
Contrats sur marchandises						
Contrats à terme standardisés	11	(17)	4	(8)	13	(14)
Total des contrats sur marchandises	11	(17)	4	(8)	13	(14)
Total partiel	1 653	(862)	1 123	(1 062)	1 283	(1 341)
Moins : garantie en trésorerie reçue en vertu de contrats dérivés	(213)	–	(113)	–	(70)	–
Total	1 440 \$	(862) \$	1 010 \$	(1 062) \$	1 213 \$	(1 341) \$

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

iv) L'échéance des montants nominaux liés aux contrats dérivés se détaille comme suit :

Montant nominal des dérivés par échéance

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Échéances					Au	Au
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Au 30 juin 2014		Total	31 mars	30 juin
			De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans		2014	2013
Contrats sur actions							
Contrats à terme standardisés	905 \$	– \$	– \$	– \$	905 \$	1 513 \$	4 188 \$
Swaps	27 945	20 615	168	–	48 728	47 360	35 393
Options :							
Négoziées en Bourse – achetées	181	–	–	–	181	107	85
Négoziées en Bourse – vendues	233	–	–	–	233	180	–
Négoziées hors Bourse – achetées	44	–	–	–	44	–	–
Négoziées hors Bourse – vendues	1	–	–	–	1	–	–
Bons de souscription	7	75	6	–	88	161	412
Total des contrats sur actions	29 316	20 690	174	–	50 180	49 321	40 078
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	47 364	–	–	–	47 364	37 832	31 193
Options :							
Négoziées hors Bourse – achetées	237	–	–	–	237	44	218
Négoziées hors Bourse – vendues	531	–	–	–	531	–	185
Total des contrats de change	48 132	–	–	–	48 132	37 876	31 596
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	10 344	36	–	–	10 380	11 553	31 980
Swaps	5 610	6 615	2 743	935	15 903	15 870	43 435
Options :							
Négoziées en Bourse – achetées	–	–	–	–	–	2 625	–
Négoziées en Bourse – vendues	107	–	–	–	107	3 849	–
Négoziées hors Bourse – achetées	746	–	–	–	746	–	–
Négoziées hors Bourse – vendues	1 278	–	–	–	1 278	–	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	18 085	6 651	2 743	935	28 414	33 897	75 415
Contrats de crédit							
Swaps sur défaillance achetés	741	8 282	513	–	9 536	8 598	6 228
Swaps sur défaillance vendus	651	7 164	161	–	7 976	7 914	4 968
Options :							
Négoziées hors Bourse – achetées	1 141	–	–	–	1 141	1 656	1 319
Négoziées hors Bourse – vendues	1 750	–	–	–	1 750	–	1 002
Total des contrats de crédit	4 283	15 446	674	–	20 403	18 168	13 517
Contrats sur marchandises							
Contrats à terme standardisés	1 237	–	–	–	1 237	1 013	1 345
Total des contrats sur marchandises	1 237	–	–	–	1 237	1 013	1 345
Total	101 053 \$	42 787 \$	3 591 \$	935 \$	148 366 \$	140 275 \$	161 951 \$

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

g) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à leur montant initial, lequel, avec les charges d'intérêts à payer, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs.

h) Filiales non consolidées

L'Office consolide les filiales qui fournissent des services en matière de placement afin de soutenir ses activités de placement. Toutes les autres filiales ne sont pas consolidées, mais sont plutôt évaluées à la juste valeur (se reporter à la note 2b). Les participations dans les filiales non consolidées comprennent 157 filiales en propriété exclusive (153 au 31 mars 2014; 147 au 30 juin 2013) qui ont été constituées dans le but de détenir des placements principalement dans des actions de sociétés fermées, des titres de créance, des biens immobiliers et des infrastructures. Parmi ces 157 filiales en propriété exclusive, 108 ont été constituées au Canada, 16 aux États-Unis, 16 en Australie, et 17 dans d'autres territoires.

L'Office a pris des engagements à fournir un soutien financier et autres à des filiales en propriété exclusive afin de financer les activités quotidiennes et activités de placement, conformément à des ententes de prêt ou à des résolutions de l'actionnaire au besoin.

Les filiales non consolidées qui ne sont pas détenues en propriété exclusive mais qui sont contrôlées représentent, en général, les sociétés acquises par l'Office ou acquises indirectement par l'intermédiaire de ses sociétés de portefeuille. La juste valeur des sociétés de portefeuille non consolidées est fondée sur la juste valeur des placements sous-jacents et des passifs liés aux placements détenus par la société de portefeuille de même que sur son bénéfice net d'exploitation accumulé. La juste valeur des placements sous-jacents et des passifs liés aux placements est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation et des données d'entrée connexes décrites à la note 3.

4. Évaluation à la juste valeur

a) Hiérarchie de la juste valeur

Ci-après sont présentés les placements et les passifs liés aux placements comptabilisés à la juste valeur en fonction de l'analyse des données utilisées lors de leur évaluation, telles que :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- les données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix) (niveau 2);
- les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données d'entrée non observables) (niveau 3).

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Hiérarchie de la juste valeur

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 30 juin 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Actions				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	5 980 \$	5 \$	– \$	5 985 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	3 081	3 081
	5 980	5	3 081	9 066
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	48 616	5 011	53	53 680
Actions de sociétés fermées	2 311	1 758	31 984	36 053
	50 927	6 769	32 037	89 733
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	7 628	1 498	–	9 126
Actions de sociétés fermées	106	–	2 805	2 911
	7 734	1 498	2 805	12 037
Total des actions	64 641	8 272	37 923	110 836
Placements à revenu fixe				
Obligations	31 461	26 831	–	58 292
Autres titres de créance	–	5 105	10 597	15 702
Titres du marché monétaire	–	24 161	–	24 161
Total des placements à revenu fixe	31 461	56 097	10 597	98 155
Stratégies de rendement absolu	–	10 845	1 432	12 277
Actifs réels				
Biens immobiliers	788	–	23 843	24 631
Infrastructures	256	–	12 358	12 614
Total des actifs réels	1 044	–	36 201	37 245
Sommes à recevoir sur les placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	5 002	–	5 002
Intérêts courus	–	668	–	668
Sommes à recevoir sur les dérivés	14	1 422	4	1 440
Dividendes à recevoir	–	117	–	117
Total des sommes à recevoir sur les placements	14	7 209	4	7 227
Total des placements	97 160	82 423	86 157	265 740
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(10 643)	–	(10 643)
Titres vendus à découvert	(17 916)	–	–	(17 916)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(9 590)	–	(9 590)
Passifs liés aux dérivés	(22)	(840)	–	(862)
Total des passifs liés aux placements	(17 938)	(21 073)	–	(39 011)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 286	–	2 286
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(2 365)	–	(2 365)
Placements nets	79 222 \$	61 271 \$	86 157 \$	226 650 \$

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 31 mars 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Actions				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	5 562 \$	– \$	– \$	5 562 \$
Actions de sociétés fermées	–	455	2 447	2 902
	5 562	455	2 447	8 464
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	45 117	4 569	36	49 722
Actions de sociétés fermées	2 034	2 938	30 544	35 516
	47 151	7 507	30 580	85 238
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	6 781	1 431	–	8 212
Actions de sociétés fermées	101	–	2 755	2 856
	6 882	1 431	2 755	11 068
Total des actions	59 595	9 393	35 782	104 770
Placements à revenu fixe				
Obligations	29 593	25 665	–	55 258
Autres titres de créance	–	4 531	9 352	13 883
Titres du marché monétaire	–	19 663	–	19 663
Total des placements à revenu fixe	29 593	49 859	9 352	88 804
Stratégies de rendement absolu	–	10 775	1 468	12 243
Actifs réels				
Biens immobiliers	383	1 535	23 543	25 461
Infrastructures	271	–	12 852	13 123
Total des actifs réels	654	1 535	36 395	38 584
Sommes à recevoir sur les placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	3 221	–	3 221
Intérêts courus	–	907	–	907
Sommes à recevoir sur les dérivés	21	976	13	1 010
Dividendes à recevoir	–	132	–	132
Total des sommes à recevoir sur les placements	21	5 236	13	5 270
Total des placements	89 863	76 798	83 010	249 671
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(5 230)	–	(5 230)
Titres vendus à découvert	(14 874)	–	–	(14 874)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(9 654)	–	(9 654)
Passifs liés aux dérivés	(12)	(1 050)	–	(1 062)
Total des passifs liés aux placements	(14 886)	(15 934)	–	(30 820)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 251	–	2 251
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(1 979)	–	(1 979)
Placements nets	74 977 \$	61 136 \$	83 010 \$	219 123 \$

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 30 juin 2013			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Placements				
Actions				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	4 984 \$	– \$	– \$	4 984 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	2 252	2 252
	4 984	–	2 252	7 236
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	36 409	2 934	42	39 385
Actions de sociétés fermées	456	–	28 782	29 238
	36 865	2 934	28 824	68 623
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	6 799	1 064	–	7 863
Actions de sociétés fermées	–	–	2 027	2 027
	6 799	1 064	2 027	9 890
Total des actions	48 648	3 998	33 103	85 749
Placements à revenu fixe				
Obligations	38 927	22 973	–	61 900
Autres titres de créance	–	4 101	6 894	10 995
Titres du marché monétaire	–	20 050	–	20 050
Total des placements à revenu fixe	38 927	47 124	6 894	92 945
Stratégies de rendement absolu	–	8 435	1 272	9 707
Actifs réels				
Biens immobiliers	–	–	20 867	20 867
Infrastructures	211	–	10 653	10 864
Total des actifs réels	211	–	31 520	31 731
Sommes à recevoir sur les placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	1 632	–	1 632
Intérêts courus	–	692	–	692
Sommes à recevoir sur les dérivés	16	1 197	–	1 213
Dividendes à recevoir	–	136	–	136
Total des sommes à recevoir sur les placements	16	3 657	–	3 673
Total des placements	87 802	63 214	72 789	223 805
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(11 307)	–	(11 307)
Titres vendus à découvert	(10 690)	–	–	(10 690)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(9 672)	–	(9 672)
Passifs liés aux dérivés	(26)	(1 315)	–	(1 341)
Total des passifs liés aux placements	(10 716)	(22 294)	–	(33 010)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	4 017	–	4 017
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(6 017)	–	(6 017)
Placements nets	77 086 \$	38 920 \$	72 789 \$	188 795 \$

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Au 1 ^{er} avril 2013			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Placements				
Actions				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	4 789 \$	– \$	– \$	4 789 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	2 250	2 250
	4 789	–	2 250	7 039
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	33 282	2 675	–	35 957
Actions de sociétés fermées	602	92	27 835	28 529
	33 884	2 767	27 835	64 486
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	7 529	996	–	8 525
Actions de sociétés fermées	–	–	1 788	1 788
	7 529	996	1 788	10 313
Total des actions	46 202	3 763	31 873	81 838
Placements à revenu fixe				
Obligations	28 639	24 116	–	52 755
Autres titres de créance	–	4 060	6 155	10 215
Titres du marché monétaire	–	19 991	–	19 991
Total des placements à revenu fixe	28 639	48 167	6 155	82 961
Stratégies de rendement absolu	–	7 813	1 215	9 028
Actifs réels				
Biens immobiliers	–	–	19 922	19 922
Infrastructures	199	–	10 870	11 069
Total des actifs réels	199	–	30 792	30 991
Sommes à recevoir sur les placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	630	–	630
Intérêts courus	–	725	–	725
Sommes à recevoir sur les dérivés	24	715	3	742
Dividendes à recevoir	–	138	–	138
Total des sommes à recevoir sur les placements	24	2 208	3	2 235
Total des placements	75 064	61 951	70 038	207 053
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(2 180)	–	(2 180)
Titres vendus à découvert	(9 715)	–	–	(9 715)
Passifs liés au financement par emprunt	–	(9 543)	–	(9 543)
Passifs liés aux dérivés	(9)	(936)	–	(945)
Total des passifs liés aux placements	(9 724)	(12 659)	–	(22 383)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	2 580	–	2 580
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(3 779)	–	(3 779)
Placements nets	65 340 \$	48 093 \$	70 038 \$	183 471 \$

1. Comprend les placements dans des fonds.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2014, aucun transfert n'a été effectué du niveau 1 vers le niveau 2 (néant au 30 juin 2013), et aucun transfert n'a été effectué du niveau 2 vers le niveau 1 (112 millions de dollars au 30 juin 2013).

c) Rapprochement des justes valeurs classées au niveau 3

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement de la juste valeur des placements classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour le trimestre clos le 30 juin 2014 :

Rapprochement des variations de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014								
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 ^{er} avril 2014	Profit (perte) inclus(e) dans le revenu (la perte) de placement net(te) ¹	Achats	Ventes ²	Transferts au niveau 3 ³	Transferts hors du niveau 3 ³	Juste valeur au 30 juin 2014	Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les placements toujours détenus au 30 juin 2014 ^{1,4}
Placements								
Actions								
Actions canadiennes								
Actions de sociétés ouvertes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Actions de sociétés fermées	2 447	10	36	(49)	637	-	3 081	177
	2 447	10	36	(49)	637	-	3 081	177
Actions étrangères sur les marchés établis								
Actions de sociétés ouvertes	36	17	-	-	-	-	53	17
Actions de sociétés fermées	30 544	(372)	3 376	(1 564)	-	-	31 984	(1 029)
	30 580	(355)	3 376	(1 564)	-	-	32 037	(1 012)
Actions sur les marchés émergents								
Actions de sociétés fermées	2 755	62	157	(169)	-	-	2 805	(70)
	2 755	62	157	(169)	-	-	2 805	(70)
Total des actions	35 782	(283)	3 569	(1 782)	637	-	37 923	(905)
Placements à revenu fixe								
Autres titres de créance	9 352	(212)	1 943	(482)	-	(4)	10 597	(250)
Total des placements à revenu fixe	9 352	(212)	1 943	(482)	-	(4)	10 597	(250)
Stratégies de rendement absolu	1 468	(35)	-	(1)	-	-	1 432	(35)
Actifs réels								
Biens immobiliers	23 543	(636)	778	(1 305)	1 522	(59)	23 843	(591)
Infrastructures	12 852	(334)	21	(181)	-	-	12 358	(273)
Total des actifs réels	36 395	(970)	799	(1 486)	1 522	(59)	36 201	(864)
Sommes à recevoir sur les placements								
Sommes à recevoir sur les dérivés	13	(5)	-	(4)	-	-	4	1
Total des sommes à recevoir sur les placements	13	(5)	-	(4)	-	-	4	1
Total	83 010 \$	(1 505) \$	6 311 \$	(3 755) \$	2 159 \$	(63) \$	86 157 \$	(2 053) \$

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013								
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 ^{er} avril 2013	Profit (perte) inclus(e) dans le revenu (la perte) de placement net(te) ¹	Achats	Ventes ²	Transferts au niveau 3 ³	Transferts hors du niveau 3 ³	Juste valeur au 30 juin 2013	Variation des profits (pertes) latent(e)s sur les placements toujours détenus au 30 juin 2013 ^{1,4}
Placements								
Actions								
Actions canadiennes								
Actions de sociétés ouvertes	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Actions de sociétés fermées	2 250	28	38	(64)	–	–	2 252	18
	2 250	28	38	(64)	–	–	2 252	18
Actions étrangères sur les marchés établis								
Actions de sociétés ouvertes	–	1	41	–	–	–	42	1
Actions de sociétés fermées	27 835	1 700	784	(1 537)	–	–	28 782	1 228
	27 835	1 701	825	(1 537)	–	–	28 824	1 229
Actions sur les marchés émergents								
Actions de sociétés fermées	1 788	138	194	(93)	–	–	2 027	77
	1 788	138	194	(93)	–	–	2 027	77
Total des actions	31 873	1 867	1 057	(1 694)	–	–	33 103	1 324
Placements à revenu fixe								
Autres titres de créance	6 155	307	1 034	(653)	51	–	6 894	315
Total des placements à revenu fixe	6 155	307	1 034	(653)	51	–	6 894	315
Stratégies de rendement absolu								
	1 215	57	–	–	–	–	1 272	57
Actifs réels								
Biens immobiliers	19 922	420	1 067	(542)	–	–	20 867	385
Infrastructures	10 870	(40)	15	(192)	–	–	10 653	(80)
Total des actifs réels	30 792	380	1 082	(734)	–	–	31 520	305
Sommes à recevoir sur les placements								
Sommes à recevoir sur les dérivés	3	(3)	–	–	–	–	–	(3)
Total des sommes à recevoir sur les placements	3	(3)	–	–	–	–	–	(3)
Total	70 038 \$	2 608 \$	3 173 \$	(3 081) \$	51 \$	– \$	72 789 \$	1 998 \$

1. Présenté à titre de revenu (perte) de placement (se reporter à la note 8).

2. Comprend le remboursement du capital.

3. Les transferts au niveau 3 et hors du niveau 3 sont présumés avoir été effectués selon les valeurs de la fin de la période.

4. Comprend la variation totale de la juste valeur des placements ayant été transférés au niveau 3 au cours de la période, et exclut la variation totale de la juste valeur des placements transférés hors du niveau 3 au cours de la période.

Pour les trimestres clos les 30 juin 2014 et 2013, les transferts au niveau 3 et hors du niveau 3 sont principalement attribuables à des changements dans la disponibilité des données observables sur le marché utilisées pour la détermination de la juste valeur.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

d) Niveau 3 – Données d'entrée non observables importantes

Les tableaux qui suivent présentent les justes valeurs des placements classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, les techniques d'évaluation utilisées pour la détermination de leur juste valeur, ainsi que les fourchettes et les moyennes pondérées des données d'entrée non observables :

30 juin 2014					
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation utilisées	Données d'entrée non observables importantes	Fourchettes de valeurs des données d'entrée ³	Moyenne pondérée ³
Actions de sociétés ouvertes					
Placements directs ²	53 \$	Cours des courtiers	–	–	–
Actions de sociétés fermées					
Placements directs ¹	11 565	Multiples de capitalisation de sociétés comparables	Ratio du BAIIA	7,6 X à 12,0 X	9,9 X
Placements dans des fonds ²	26 305	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Autres titres de créance					
Titres de créance privés ¹	5 849	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	6,9 % à 30,0 %	11,9 %
Titres adossés à des actifs ²	2 978	Cours des courtiers	–	–	–
Placements dans des fonds ²	1 770	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Stratégies de rendement absolu					
Placements dans des fonds ²	1 432	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Biens immobiliers					
Placements directs ^{1,2}	19 177	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	4,3 % à 12,3 %	6,6 %
			Taux de capitalisation final	4,3 % à 10,0 %	5,6 %
		Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Placements dans des fonds ²	4 666	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Infrastructures					
Placements directs ¹	12 037	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	8,3 % à 13,0 %	11,2 %
Placements dans des fonds ²	321	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Sommes à recevoir sur les dérivés					
Bons de souscription	4	Modèle d'évaluation des options	Volatilité des marchés	10,0 %	10,0 %
Total	86 157 \$				

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

		31 mars 2014			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation utilisées	Données d'entrée non observables importantes	Fourchettes de valeurs des données d'entrée ³	Moyenne pondérée ³
Actions de sociétés ouvertes					
Placements directs ²	36 \$	Cours des courtiers	–	–	–
Actions de sociétés fermées					
Placements directs ¹	9 478	Multiples de capitalisation de sociétés comparables	Ratio du BAIIA	7,6 X à 12,0 X	10,0 X
Placements dans des fonds ²	26 268	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Autres titres de créance					
Titres de créance privés ¹	5 167	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	7,3 % à 30,0 %	11,5 %
Titres adossés à des actifs ²	2 569	Cours des courtiers	–	–	–
Placements dans des fonds ²	1 616	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Stratégies de rendement absolu					
Placements dans des fonds ²	1 468	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Biens immobiliers					
Placements directs ^{1,2}	17 954	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	4,3 % à 12,3 %	6,5 %
			Taux de capitalisation final	4,3 % à 10,0 %	5,7 %
		Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Placements dans des fonds ²	5 589	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Infrastructures					
Placements directs ¹	12 524	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	8,3 % à 13,0 %	11,2 %
Placements dans des fonds ²	328	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Sommes à recevoir sur les dérivés					
Bons de souscription	13	Modèle d'évaluation des options	Volatilité des marchés	10,0 % à 30,0 %	16,7 %
Total	83 010 \$				

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

		30 juin 2013			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation utilisées	Données d'entrée non observables importantes	Fourchettes de valeurs des données d'entrée ³	Moyenne pondérée ³
Actions de sociétés ouvertes					
Placements directs ²	42 \$	Cours des courtiers	–	–	–
Actions de sociétés fermées					
Placements directs ¹	9 421	Multiples de capitalisation de sociétés comparables	Ratio du BAIIA	5,5 X à 12,0 X	9,3 X
Placements dans des fonds ²	23 640	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Autres titres de créance					
Titres de créance privés ¹	3 140	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	8,3 % à 30,3 %	12,8 %
Titres adossés à des actifs ²	1 848	Cours des courtiers	–	–	–
Placements dans des fonds ²	1 906	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
Stratégies de rendement absolu					
Placements dans des fonds ²	1 272	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	s.o.	–	–
Biens immobiliers					
Placements directs ^{1,2}	16 161	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	4,3 % à 12,5 %	6,9 %
			Taux de capitalisation final	4,3 % à 10,3 %	5,9 %
Placements dans des fonds ²	4 706	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	–	–	–
			–	–	–
Infrastructures					
Placements directs ¹	10 360	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	8,1 % à 12,8 %	11,1 %
Placements dans des fonds ²	293	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire de placement	s.o.	–	–
Sommes à recevoir sur les dérivés					
Bons de souscription	–	Modèle d'évaluation des options	Volatilité des marchés	–	–
Total	72 789 \$				

1. Peuvent comprendre certains placements récemment acquis qui sont comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.
2. Dans certains cas, les évaluations externes sont préparées par des tiers et les données prises en compte dans l'évaluation ne sont donc pas accessibles.
3. La fourchette de valeurs des données d'entrée représente les données d'entrée minimales et maximales utilisées pour l'évaluation des placements d'une catégorie d'actifs particulière. La moyenne pondérée des données d'entrée est calculée en fonction des justes valeurs relatives des placements compris dans la catégorie d'actifs. La diversité des placements compris dans chaque catégorie d'actifs, notamment au niveau des secteurs géographiques et des secteurs d'activité liés aux placements, peut donner lieu à des fourchettes pour lesquelles les données d'entrée présentent des écarts importants et sont réparties de façon inégale au sein de la fourchette.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Une augmentation ou une diminution importante de l'une ou l'autre des données d'entrée non observables susmentionnées donnerait lieu à une hausse ou à une baisse considérable de l'évaluation à la juste valeur. La corrélation des données d'entrée non observables importantes et de l'évaluation à la juste valeur pour les données les plus importantes figurant dans le tableau précédent se présente comme suit :

- Une augmentation (diminution) du ratio du BAIIA donnerait lieu à une hausse (baisse) de la juste valeur.
- Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final donnerait lieu à une baisse (hausse) de la juste valeur.

La juste valeur des placements directs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur ci-dessus est fondée sur des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire. L'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange peut donner lieu à des justes valeurs différentes. La direction a déterminé que l'incidence potentielle de l'utilisation de ces hypothèses raisonnables de rechange sur la juste valeur serait négligeable.

5. Gestion du risque lié aux placements

L'Office et ses sociétés de portefeuille non consolidées sont exposés à différents risques financiers en raison de leurs activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office utilise l'approche du portefeuille global pour gérer les risques, laquelle tient compte de l'ensemble des activités de placement, y compris celles réalisées par l'intermédiaire de ses sociétés de portefeuille non consolidées. Dans l'analyse qui suit, toute mention des activités de placement et de l'exposition aux risques de l'Office inclut également les activités de placement et l'exposition aux risques de ses sociétés de portefeuille non consolidées.

L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans les politiques en matière de placement et approuvé par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Ce cadre contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Il a été conçu pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement comprend une limite en matière de risque de gestion active qui correspond au risque de placement maximal que peut assumer l'Office par rapport au portefeuille de référence du RPC. Le portefeuille de référence du RPC est approuvé par le conseil d'administration et constitue un point de référence pour évaluer le rendement des activités à valeur ajoutée de l'Office. Il représente un modèle stratégique à faible coût pour le portefeuille du RPC. L'objectif de l'Office est de fournir des rendements à valeur ajoutée supérieurs à ceux qui seraient générés par le portefeuille de référence du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de gestion active du portefeuille du RPC et rend compte de l'exposition au risque de gestion active au conseil d'administration au moins une fois par trimestre. La gestion des risques financiers est expliquée plus en détail à la page 30 de la section intitulée « Cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement » du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2014.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

a) **Risque de marché**

Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché. Tel qu'il a été expliqué précédemment, l'Office gère le risque de marché au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, lequel prescrit l'investissement dans un large éventail de catégories d'actifs et l'application de stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certaines expositions au risque de marché.

Le risque de marché est composé des risques suivants :

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change, puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établit comme suit :

Expositions au risque de change

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2014		31 mars 2014		30 juin 2013	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	87 793 \$	58 %	83 612 \$	58 %	65 308 \$	56 %
Euro	23 241	15	22 241	15	15 798	14
Livre sterling	9 260	6	9 380	7	8 617	8
Yen japonais	8 248	6	6 966	5	7 737	7
Dollar australien	6 947	5	7 222	5	4 810	4
Dollar de Hong Kong	2 400	2	2 285	2	2 352	2
Won sud-coréen	1 746	1	1 468	1	1 138	1
Peso chilien	1 401	1	1 459	1	1 182	1
Real brésilien	1 185	1	1 017	1	722	1
Autres	8 174	5	7 232	5	6 603	6
Total	150 395 \$	100 %	142 882 \$	100 %	114 267 \$	100 %

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. L'Office est exposé au risque de taux d'intérêt principalement en raison de ses placements dans des titres à revenu fixe, de certains passifs liés aux placements et des instruments dérivés de taux d'intérêt.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Les échéances des titres à revenu fixe s'établissaient comme suit au 30 juin 2014 :

Échéances des placements

(en millions de dollars canadiens)	Échéances									
	30 juin 2014					Rendement effectif moyen	31 mars 2014		30 juin 2013	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
Obligations non négociables										
Gouvernements provinciaux canadiens	490 \$	1 690 \$	8 491 \$	12 805 \$	23 476 \$	3,3 %	23 051 \$	3,5 %	22 973 \$	3,6 %
Obligations négociables										
Gouvernement du Canada	1	6 623	1 873	545	9 042	2,3	10 700	2,4	20 440	2,0
Gouvernements provinciaux canadiens	–	1 339	5 775	4 768	11 882	3,2	12 093	3,4	10 870	3,6
Sociétés d'État canadiennes	–	2 854	1 030	1 435	5 319	2,7	5 360	2,9	4 290	2,6
Gouvernements étrangers	–	3 226	1 380	612	5 218	2,3	1 439	2,6	1 310	1,0
Obligations de sociétés	309	2 043	652	351	3 355	2,6	2 615	3,1	2 016	3,3
Obligations indexées sur l'inflation	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,4
Autres titres de créance										
Titres de créance privés	22	2 553	2 189	234	4 998	9,5	4 477	11,0	3 059	9,5
Titres de créance immobilière privés	80	1 250	746	408	2 484	5,7	1 890	5,7	1 618	6,1
Titres adossés à des actifs	–	331	1 208	1 477	3 016	1,0	2 607	0,9	1 886	0,8
Titres acquis en vertu de conventions de revente	5 002	–	–	–	5 002	0,7	3 221	0,9	1 632	1,0
Total	5 904 \$	21 909 \$	23 344 \$	22 635 \$	73 792 \$	3,2 %	67 453 \$	3,4 %	70 095 \$	3,3 %

Les échéances des passifs liés aux placements et des montants nominaux des sommes à recevoir sur les dérivés sont présentées à la note 5d et à la note 3f, respectivement.

Autres risques de prix

Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant principalement du risque actions, du risque marchandises et du risque d'écart de taux, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de marché découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

b) Valeur à risque

L'Office utilise la méthode de la valeur à risque pour surveiller l'exposition au risque de marché et au risque de crédit (se reporter à la note 5c) du portefeuille du RPC. La méthode de la valeur à risque est une technique statistique utilisée pour estimer la perte de valeur éventuelle d'un placement qui pourrait découler des fluctuations des taux et des prix du marché au cours d'une période donnée et selon un niveau de confiance déterminé.

La valeur à risque est valide dans des conditions de marché normales et le calcul de celle-ci n'intègre pas précisément les pertes découlant d'événements exceptionnels sur le marché. Elle suppose également que les données passées du marché constituent une base solide pour l'estimation des éventuelles pertes futures. Si les conditions futures du marché et les relations entre les taux d'intérêt, les taux de change et les autres prix du marché différaient de façon importante de celles observées par le passé, les pertes

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

réelles pourraient sensiblement différer des pertes estimatives. L'estimation fournie par la méthode de la valeur à risque correspond à une seule valeur issue d'une distribution de pertes éventuelles que pourrait subir le portefeuille du RPC. Il ne s'agit pas d'une estimation du pire scénario possible.

La valeur à risque du marché calculée par l'Office est estimée au moyen d'une méthode de simulation historique, qui suppose un niveau de confiance de 90 pour cent et une période de détention de un an. Les hypothèses importantes utilisées dans le cadre de cette méthode ont trait à l'intégration de données relatives aux rendements hebdomadaires du marché des 10 dernières années, ainsi qu'à l'utilisation de données du marché public pour représenter les rendements des placements évalués au moyen de données d'entrée fondées sur des données non observables sur le marché (p. ex., ceux des biens immobiliers privés et des actions de sociétés fermées), les deux constituant des mesures raisonnables pour estimer l'apport à la valeur à risque.

La valeur à risque du crédit est estimée au moyen de la méthode de simulation de Monte Carlo, selon laquelle un nombre suffisant de scénarios sont élaborés pour simuler des incidences de crédit à faible probabilité sur un horizon de placement de un an. Les hypothèses importantes prises en compte dans cette méthode comprennent le recours à un processus statistique afin d'établir des corrélations entre les actifs, ainsi que l'utilisation de taux de perte et de défaillance reposant sur des données empiriques.

Afin d'obtenir une estimation du risque de gestion active total, la valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont estimées en fonction du même niveau de confiance et sont combinées en utilisant un facteur de corrélation approprié et approuvé par le comité de planification des placements.

L'Office surveille le risque de gestion active du portefeuille du RPC par rapport à celui du portefeuille de référence du RPC. Le risque de gestion active est exprimé au moyen de la valeur à risque à un niveau de confiance de 90 pour cent, selon laquelle il est probable qu'au cours d'un exercice sur 10, le portefeuille subisse des pertes correspondant au moins aux montants suivants :

Valeur à risque

	30 juin 2014		31 mars 2014		30 juin 2013	
	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Portefeuille de référence du RPC	20 148 \$	8,9 %	19 840 \$	9,1 %	16 781 \$	8,9 %
Portefeuille du RPC ²	23 119 \$	10,3 %	22 993 \$	10,5 %	19 416 \$	10,3 %
Risque de gestion active total du portefeuille du RPC ^{3,4}	4 251 \$	1,9 %	5 053 \$	2,3 %	4 137 \$	2,2 %
Risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC ⁴	4 101 \$	1,8 %	4 908 \$	2,2 %	4 002 \$	2,1 %
Risque de crédit découlant de la gestion active du portefeuille du RPC ⁴	569 \$	0,3 %	573 \$	0,3 %	520 \$	0,3 %

1. Exclut certains actifs pour lesquels l'exposition au risque de marché n'est pas surveillée au moyen de la méthode de la valeur à risque, tels que les actifs du portefeuille de liquidités affectées aux prestations, qui constitue un programme de gestion distincte des liquidités à court terme conçu pour faciliter le versement des prestations mensuelles au titre du RPC.
2. La valeur à risque du portefeuille du RPC est inférieure à la somme de la valeur à risque du portefeuille de référence du RPC et du risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC en raison de l'incidence positive de la diversification du risque.
3. Le risque de marché et le risque de crédit sont combinés en supposant une corrélation positive dans les conditions normales du marché.
4. Le risque de gestion active correspond à une estimation du risque auquel le portefeuille est exposé par rapport au portefeuille de référence.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit de l'Office découle de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 3f). La valeur comptable de ces placements présentée dans le tableau consolidé du portefeuille représente le risque de crédit maximal à la date du bilan.

Présidé par le stratège en chef des placements, le comité de planification des placements est responsable de surveiller et de gérer l'exposition au risque stratégique de l'ensemble du portefeuille et de donner une orientation stratégique aux services de placement. L'évaluation du risque de crédit et la présentation de rapports, à l'égard de celui-ci, sont effectuées par des gestionnaires du risque chevronnés au sein du groupe Risque de placement. Le groupe Risque de placement contrôle les limites d'exposition approuvées par le conseil, effectue une analyse détaillée de l'exposition aux risques découlant d'un placement ou d'un secteur particulier et surveille le risque de crédit inhérent à certains placements dans des fonds. La valeur à risque du crédit est la mesure commune du risque de crédit dans toutes les stratégies de placement. Le groupe Risque de placement travaille en étroite collaboration avec les services de placement pour fournir une évaluation des risques de crédit liés aux opérations importantes. Des rapports détaillés sur l'exposition au risque de crédit et l'exposition aux contreparties sont fournis sur une base hebdomadaire à la direction et sur une base mensuelle aux membres du comité de planification des placements.

L'Office gère le risque de crédit en fixant des limites d'exposition au risque de crédit global à l'intérieur de certaines catégories définies, notamment les notations, les secteurs géographiques et le type d'institutions. Le conseil d'administration approuve les limites d'exposition au risque de crédit au moins une fois par exercice. Une notation est attribuée aux contreparties selon celle qui a été établie au moyen d'un processus interne d'évaluation du crédit ou par des agences de notation reconnues, le cas échéant. L'exposition au risque de crédit relatif à une même contrepartie est limitée à un montant maximal qui est précisé dans les politiques de placement. Afin de réduire le risque de concentration découlant de l'exposition aux contreparties du secteur des institutions financières, le comité de planification des placements a également établi des limites secondaires quant à l'exposition à une même contrepartie de ce secteur, qui se situent à l'intérieur des limites d'exposition au risque de crédit. Le groupe Risque de placement évalue et surveille quotidiennement l'exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les limites d'exposition au risque de crédit approuvées sont respectées. Il présente également des rapports au comité de planification des placements sur une base mensuelle, ou plus fréquemment au besoin.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

La juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés hors Bourse faisant l'objet d'une exposition au risque de crédit, par catégorie de notation et compte non tenu de toute garantie détenue ou autres améliorations du crédit, se détaille comme suit :

Expositions au risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 juin 2014						Au 31 mars 2014	Au 30 juin 2013	
	Obligations ¹	Titres du marché monétaire ¹	Conventions de revente ¹	Dérivés négociés hors Bourse	Autres ^{1,2}	Total	% du total	Total	Total
AAA	24 859 \$	25 \$	– \$	– \$	1 902 \$	26 786 \$	27 %	27 532 \$	33 908 \$
AA	22 666	4 123	584	101	603	28 077	29	22 523	23 578
A	9 045	18 690	4 418	1 367	838	34 358	35	29 872	27 728
BBB	1 425	6	–	169	612	2 212	2	1 885	1 383
BB	620	–	–	–	2 280	2 900	2	1 950	2 204
B	66	–	–	–	3 653	3 719	4	2 952	1 515
CCC/D	–	–	–	–	711	711	1	765	586
Total	58 681 \$	22 844 \$	5 002 \$	1 637 \$	10 599 \$	98 763 \$	100 %	87 479 \$	90 902 \$

1. Comprend les intérêts courus.

2. Comprend les placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs.

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de crédit découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

Instruments financiers – droits de compensation

Certains actifs et passifs financiers sont assortis de droits de compensation conditionnels qui, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite, permettront de réduire l'exposition au risque de crédit. Étant donné que ces droits de compensation sont conditionnels, ils ne remplissent pas les conditions de compensation au bilan consolidé.

Pour ce qui est des titres acquis en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des dérivés négociés hors Bourse, l'Office reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. Par ailleurs, en cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée sont réglés sur une base nette aux termes des conventions-cadres de compensation ou de conventions analogues, telles que la convention-cadre de rachat (Global Master Repurchase Agreement) et les conventions de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions-cadres de compensation conditionnelles et des conventions analogues :

Droits de compensation

Au 30 juin 2014						
	Montants bruts assujettis aux conventions de compensation	Moins : Montants compensés dans les états financiers consolidés	Montant net présenté dans le tableau consolidé du portefeuille	Moins : Montants assujettis aux conventions-cadres de compensation et conventions analogues, mais qui ne sont pas présentés sur une base nette		Exposition nette
				Assujettis aux conventions	Garanties sous forme de titres ou de trésorerie ¹	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Titres acquis en vertu de conventions de revente	5 002 \$	– \$	5 002 \$	(4 475) \$	(527) \$	– \$
Sommes à recevoir sur les dérivés	1 653	(213)	1 440	(741)	(212)	487
Total des sommes à recevoir sur les placements	6 655 \$	(213) \$	6 442 \$	(5 216) \$	(739) \$	487 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(10 643) \$	– \$	(10 643) \$	4 475 \$	6 168 \$	– \$
Passifs liés aux dérivés	(862)	–	(862)	741	–	(121)
Total des sommes à payer sur les placements	(11 505) \$	– \$	(11 505) \$	5 216 \$	6 168 \$	(121) \$
Au 31 mars 2014						
	Montants bruts assujettis aux conventions de compensation	Moins : Montants compensés dans les états financiers consolidés	Montant net présenté dans le tableau consolidé du portefeuille	Moins : Montants assujettis aux conventions-cadres de compensation et conventions analogues, mais qui ne sont pas présentés sur une base nette		Exposition nette
				Assujettis aux conventions	Garanties sous forme de titres ou de trésorerie ¹	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Titres acquis en vertu de conventions de revente	3 221 \$	– \$	3 221 \$	(1 810) \$	(1 411) \$	– \$
Sommes à recevoir sur les dérivés	1 123	(113)	1 010	(809)	(21)	180
Total des sommes à recevoir sur les placements	4 344 \$	(113) \$	4 231 \$	(2 619) \$	(1 432) \$	180 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(5 230) \$	– \$	(5 230) \$	1 810 \$	3 420 \$	– \$
Passifs liés aux dérivés	(1 062)	–	(1 062)	809	–	(253)
Total des sommes à payer sur les placements	(6 292) \$	– \$	(6 292) \$	2 619 \$	3 420 \$	(253) \$

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Au 30 juin 2013						
(en millions de dollars canadiens)	Montants bruts assujettis aux conventions de compensation	Moins : Montants compensés dans les états financiers consolidés	Montant net présenté dans le tableau consolidé du portefeuille	Moins : Montants assujettis aux conventions-cadres de compensation et conventions analogues, mais qui ne sont pas présentés sur une base nette		Exposition nette
				Assujettis aux conventions	Garanties sous forme de titres ou de trésorerie ¹	
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1 632 \$	– \$	1 632 \$	(1 632) \$	– \$	– \$
Sommes à recevoir sur les dérivés	1 283	(70)	1 213	(1 101)	(75)	37
Total des sommes à recevoir sur les placements	2 915 \$	(70) \$	2 845 \$	(2 733) \$	(75) \$	37 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(11 307) \$	– \$	(11 307) \$	1 632 \$	9 675 \$	– \$
Passifs liés aux dérivés	(1 341)	–	(1 341)	1 101	–	(240)
Total des sommes à payer sur les placements	(12 648) \$	– \$	(12 648) \$	2 733 \$	9 675 \$	(240) \$

1. Les garanties sous forme de titres ou de trésorerie ne tiennent pas compte du surdimensionnement ni des garanties en transit. Se reporter à la note 9 pour obtenir le montant total de la garantie.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. L'Office gère son exposition au risque de liquidité grâce à sa capacité à mobiliser des fonds au moyen de l'émission de papier commercial et de la vente de titres en vertu de conventions de rachat.

Les échéances des passifs liés aux placements au 30 juin 2014 se présentaient comme suit :

Échéances des passifs liés aux placements

(en millions de dollars canadiens)	Échéances					Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	31 mars 2014			30 juin 2013		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total			Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	10 644 \$	– \$	– \$	– \$	10 644 \$	10 643 \$	0,7 %	5 231 \$	5 230 \$	1,0 %	11 307 \$	11 305 \$	0,9 %
Titres vendus à découvert ^{1,2}	17 916	–	–	–	17 916	17 916	s.o.	14 874	14 874	s.o.	10 690	10 690	s.o.
Passifs liés au financement par emprunt	9 598	–	–	–	9 598	9 590	0,4	9 663	9 654	0,3	9 679	9 672	0,3
Total	38 158 \$	– \$	– \$	– \$	38 158 \$	38 149 \$	s.o.	29 768 \$	29 758 \$	s.o.	31 676 \$	31 667 \$	s.o.

1. Considérés comme étant remboursables à moins de un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.
2. Comprend principalement les actions vendues à découvert pour lesquelles le taux d'intérêt moyen pondéré ne s'applique pas.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

Les échéances relatives aux montants nominaux des passifs liés aux dérivés sont présentées à la note 3f.

Par ailleurs, l'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2014; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2013) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2014, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant au 31 mars 2014; néant au 30 juin 2013).

L'Office a également la capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables.

L'Office est également exposé au risque de liquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de services de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 7). Afin de gérer le risque de liquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

6. Capital social

Le capital social autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 dollars divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

7. Transferts touchant le Régime de pensions du Canada

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, à la Loi et à un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations salariales et patronales au RPC.

L'Office assume également la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

Transferts touchant le Régime de pensions du Canada

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	352 848 \$	341 662 \$	318 667 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(225 125)	(218 237)	(197 140)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	127 723 \$	123 425 \$	121 527 \$

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

8. Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est comptabilisé(e) déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé(e) par catégorie d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents.

Le revenu (la perte) de placement net(e), compte tenu des contrats dérivés, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

Revenu de placement net

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014				
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Revenu (perte) de placement ¹	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	2 367 \$	(94) \$	(19) \$	2 254 \$
Placements à revenu fixe ²	1 996	(110)	(16)	1 870
Actifs réels	(523)	(18)	(29)	(570)
Total	3 840 \$	(222) \$	(64) \$	3 554 \$

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013				
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Revenu (perte) de placement ¹	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	2 273 \$	(83) \$	(11) \$	2 179 \$
Placements à revenu fixe ²	(751)	(118)	(10)	(879)
Actifs réels	737	(18)	(16)	703
Total	2 259 \$	(219) \$	(37) \$	2 003 \$

1. Comprend les profits et les pertes réalisés sur les placements, les variations des profits et des pertes latents sur les placements, les produits d'intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des biens immobiliers privés (déduction faite des charges d'intérêts), les charges d'intérêts sur les passifs liés au financement par emprunt, ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.
2. Comprend les stratégies de rendement absolu, lesquelles consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

9. Garanties

Nous réalisons des opérations liées à des garanties afin de soutenir les activités de placement, selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie se détaille comme suit :

Actifs détenus et donnés en garantie

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013
Actifs détenus en garantie au titre des éléments suivants :			
Conventions de revente ¹	5 006 \$	3 221 \$	1 633 \$
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse ¹	425	134	145
Autres titres de créance ¹	1 103	1 129	996
Actifs donnés en garantie au titre des éléments suivants :			
Conventions de rachat	(10 669)	(5 227)	(11 305)
Titres vendus à découvert	(15 496)	(14 690)	(11 813)
Dette sur les biens immobiliers privés	(2 517)	(2 605)	(2 355)
Total	(22 148) \$	(18 038) \$	(22 699) \$

1. Au 30 juin 2014, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élève à 6 322 millions de dollars (4 371 millions de dollars au 31 mars 2014; 2 704 millions de dollars au 30 juin 2013). Au 30 juin 2014, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie est de 4 662 millions de dollars (3 216 millions de dollars au 31 mars 2014; 1 633 millions de dollars au 30 juin 2013).

10. Engagements

L'Office a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire aux fins du placement visé par les modalités de chaque entente. Au 30 juin 2014, les engagements totalisaient 27,4 milliards de dollars (27,9 milliards de dollars au 31 mars 2014; 23,8 milliards de dollars au 30 juin 2013).

Au 30 juin 2014, l'Office avait pris des engagements de location et autres de 191,6 millions de dollars (165,9 millions de dollars au 31 mars 2014; 160,7 millions de dollars au 30 juin 2013) qui seront payés au cours des 11 prochaines années.

11. Transactions entre parties liées

Les parties liées de l'Office comprennent des participations dans des filiales non consolidées (se reporter à la note 2b), des coentreprises et des entreprises associées, qui sont toutes évaluées à la juste valeur. Les participations dans des coentreprises représentent les entreprises dans lesquelles l'Office détient un contrôle conjoint. Une entreprise associée est une entité pour laquelle l'Office a la capacité d'exercer une influence notable sur le processus décisionnel.

Les transactions entre parties liées consistent principalement en des placements dans des actions de sociétés fermées, des titres de créance, des biens immobiliers et des infrastructures, et sont présentées en détail dans le tableau consolidé du portefeuille à la page 4. Ces transactions sont évaluées à la juste valeur et, par conséquent, leur incidence sur l'actif net et le revenu (la perte) de placement net(e) est la même que celle des opérations de placement conclues avec des parties non liées.

Les transactions entre parties liées conclues avec des filiales consolidées sont éliminées au moment de la consolidation.

Notes annexes

Pour le trimestre clos le 30 juin 2014

(non audité)

12. Garanties et indemnisations

a) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, l'Office s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 30 juin 2014, un montant pouvant atteindre 1,4 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2014; 1,4 milliard de dollars au 30 juin 2013) dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et d'autres ententes connexes.

b) Indemnisations

L'Office fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation